

**Séance du Conseil de Ville
du 29 novembre 2010 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 20 / 2010**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 19 du 25 octobre 2010
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Balbine DUCOMMUN-DIT-BOUDRY - Ebolo Ngonu
 - M. Samuel SCHIFF
6. Budget communal 2011
7. Développement de la motion 5.14/10 - "Modification du règlement sur les constructions - nouvelle version", CS•POP•Verts, M. Pepi Natale
8. Réponse à la motion 5.06/10 - "Modernisation du versement des jetons de présences !", PLR, M. Pierre Chételat
9. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. David Asséo, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la suite du décès de M. Fred Bilat, voyer communal, il invite l'assemblée à observer une minute de silence.

2. APPEL

40 membres sont présents.

M. David **Asséo**, président, M. Paul **Fasel**, 1^{er} vice-président, M. Sébastien **Lapaire**, 2^{ème} vice-président, Mme Anne **Froidevaux** et M. Pierre **Chételat**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Jean-Yves **Gentil**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Isa **Kuci**, Julien **Lesniak**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Pepi **Natale**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Dominique Baettig est remplacé par M. Pascal **Schaffner**
 M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Yeter **Dincarslan**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Michel **Frossard**
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Asaël **Droz**
 Mme Emmanuelle Schaffter est remplacée par Mme Marie-Claire **Grimm**
 M. Jude Schindelholz est remplacé par M. Marc **Ribeaud**

Est excusé

M. Christian Wirz

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Philippe **Hammel**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 19 DU 25 OCTOBRE 2010

Le procès-verbal no 19 du 25 octobre 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, revient sur la mise en vente de cinq maisons appartenant à la Commune, abritant notamment l'ASLOCA, la Puce Verte, et la section Jura de la Fédération romande des consommateurs, et offrant des appartements à loyer très modeste. Le Conseil communal motive cette décision par le fait que ces immeubles ne satisfont plus à la mission de service public que doit assumer la Municipalité. De l'avis de Mme Grimm, la mise à disposition de locaux pour des associations utiles ou d'appartements à loyer modéré fait partie du service public. De plus, le local offert gratuitement à la Puce Verte correspond à une subvention, qui devrait à l'avenir être intégrée au budget communal. En dernier lieu, elle demande si le Département ASJEL a été consulté dans le cadre de ces ventes d'immeubles.

M. Pierre Kohler, maire, indique que le Conseil communal a décidé de se départir de biens immobiliers dont les coûts d'entretien sont très élevés. Une fois les offres reçues, la vente sera soumise à l'approbation du Conseil de Ville. Le Conseil communal estime que ces bâtiments n'ont effectivement pas de lien direct avec l'intérêt public, même si les locaux sont occupés par des associations ou des personnes de condition modeste. M. Kohler précise que ces ventes permettront de diminuer la dette communale, rappelant les projets sociaux liés à l'accueil de personnes âgées ou à mobilité réduite.

Mme Marie-Claire Grimm n'est pas satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite connaître les raisons pour lesquelles l'école Montessori n'a pas pu s'installer aux anciens Abattoirs. Il demande au Conseil communal s'il a proposé d'autres locaux à cet établissement et si un autre projet sur ce site est prévu.

M. Pierre Kohler, maire, confirme avoir été contacté par une responsable de cette école, à qui il a suggéré différents sites d'implantation, notamment les Abattoirs. Bien qu'ayant déclaré publiquement que la Commune était disposée à vendre ce bâtiment, cette responsable a informé M. Kohler que l'école n'était plus intéressée à ce site. Aucun autre projet n'est actuellement en cours.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relève que le passage pour piétons en face de la station essence située à la route de Moutier est mal éclairé, un accident s'étant par ailleurs produit récemment. Aussi, M. Montavon demande à l'Exécutif s'il envisage des mesures d'amélioration de la sécurité à cet endroit. Il demande également si la dangerosité des passages pour piétons est examinée de manière systématique, avec le concours du BPA notamment.

M. Pierre Brulhart informe qu'un projet est en cours dans le cadre de la sécurisation des passages piétons. L'inventaire photométrique étant achevé, les rues ont été classées en fonction de normes en matière d'éclairage public. S'agissant de l'accident cité par M. Montavon, M. Brulhart indique que l'éclairage de la route de Moutier est conforme aux normes. Par ailleurs, un inventaire des passages piétons devrait être terminé d'ici à fin décembre. Pour la suite, un processus d'amélioration et de priorisation en fonction des passages piétons posant problème sera lancé. Il déterminera les moyens évitant les accidents, notamment l'amélioration de l'éclairage - bien que les passages piétons soient, pour la plupart, déjà plus éclairés, la suppression d'obstacles gênant la visibilité des automobilistes et la limitation de vitesse. Ce processus sera réalisé conjointement par les Départements UETP et énergie et eaux, le cas échéant avec la collaboration du BPA.

M. Olivier Montavon est satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, souhaite connaître les autorisations actuelles de parage dans la Cour du Château, lieu fréquenté par de nombreux enfants où le panneau ad hoc a été enlevé. A son avis, le retrait d'un panneau de signalisation doit se faire par dépôt public.

Mme Françoise Collarin indique ne pas avoir constaté de retrait du panneau à l'entrée de la Cour du Château, l'abaissement de la borne étant par ailleurs décidé par la Police locale. Elle se renseignera à ce sujet, en précisant que la planification des places de stationnement en Vieille Ville est toujours en consultation et qu'elle sera jugée, vu les oppositions.

Mme Murielle Macchi est partiellement satisfaite.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, souhaite connaître la raison pour laquelle, parmi les chantiers en cours à Delémont, des travaux ont été adjugés à une entreprise de Pratteln.

M. Damien Chappuis informe que les travaux en question concernent l'amenée de la fibre optique à Delémont et qu'ils sont menés par Swisscom, entreprise qui mandate elle-même ses partenaires.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter les requêtes qui répondent aux exigences en matière d'obtention de l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Balbine DUCOMMUN-DIT-BOUDRY - Ebolo Ngonu
- M. Samuel Schiff

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **BUDGET COMMUNAL 2011**

M. Pierre Kohler, maire, présente ce budget qui prévoit Fr. 955'000.- de déficit. Compte tenu de la conjoncture actuelle, il le qualifie de budget de transition. Relevant la maîtrise des charges, identiques à 2009 malgré la hausse de la TVA et la contribution annuelle extraordinaire de Fr. 250'000.- liée à la patinoire, M. Kohler se réjouit des recettes qui tendent à augmenter, vu les quelque 120 nouveaux habitants à fin 2009. Toutefois, les recettes provenant des entreprises sont toujours inférieures à celles des années antérieures. Quant au personnel communal, des réductions de postes de quelques pourcentages ont généré des économies de l'ordre de Fr. 85'000.-. S'agissant de la dette communale, les taux relativement bas permettent de maîtriser les intérêts, qui représentent 4.2 % des charges. Les charges énergétiques ont été scindées en trois catégories (eau, combustible et électricité) et les comptes du Service du gaz sont équilibrés pour la deuxième année, ce qui est réjouissant.

Quant aux charges cantonales, non maîtrisées, celles liées à l'enseignement s'accroissent de Fr. 270'000.-, tout comme celles relatives au chômage ainsi qu'aux crèches à domicile (+4.4 %). Bien que ces dernières relèvent de services offerts aux familles, M. Kohler estime qu'à l'avenir, il faudra tenter de mieux les maîtriser. En dernier lieu, il précise que la planification financière prévoit environ 12 millions de francs d'investissements dont 7 seront financés par des emprunts.

M. Alphonse Poupon, PS, met en évidence le degré d'autofinancement pour 2011 qui atteindra 31.69 %, ce qui, selon le plan financier, sera amélioré ces prochaines années. Il s'interroge donc sur une hausse de la quotité d'impôts. Rappelant que les postes d'auxiliaires relèvent du budget, M. Poupon souhaite des explications quant aux emplois supprimés et leur influence sur les services concernés, se demandant si cette mesure implique une sous-traitance plus importante des tâches communales. S'agissant des Services industriels, il souligne l'optimisation de l'exploitation du réseau et les collaborations intercommunales, qui ont engendré des économies de Fr. 500'000.-, lesquelles ont permis d'absorber la moitié des augmentations des FMB et de Swissgrid, ce qui génère une augmentation de 5 % seulement du tarif de l'électricité. De plus, cette énergie proviendra de sources renouvelables uniquement, dès 2011.

En ce qui concerne les investissements, selon M. Poupon, le projet de l'agglomération ne semble pas être prioritaire, seule la vélostation étant prévue. Il demande au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer la réalisation de ce projet, d'autant qu'une mise à jour devra être soumise à la Confédération en vue de l'obtention du financement d'autres mesures. Selon M. Poupon toujours, le plan financier sous-entend l'abandon du réaménagement des Jardins du Château. En dernier lieu, M. Poupon souligne que, contrairement aux propos de M. Pierre Kohler, le Conseil communal en place jusqu'en 2008 a mené de nombreux projets, comme le développement de la Communance, la patinoire, le Collège ou la ZARD, entre autres. Il estime que le projet de l'agglomération doit aussi avancer, même s'il a été initié par l'ancien Exécutif. Finalement, il indique que son groupe acceptera le budget 2011 sous réserve des réponses aux questions posées dans la discussion de détail.

M. Julien Crevoisier, PLR, met en évidence le déficit prévu, malgré les efforts consentis. A son sens, la principale difficulté de la Ville réside dans la maîtrise de son endettement, le coût de la dette grevant fortement les dépenses. La situation financière reste délicate, d'autant que la dette pourrait encore augmenter de plus de 10 millions de francs, vu les investissements prévus d'ici à cinq ans. Les projections montrent un équilibre financier pour les années 2011-2013 et M. Crevoisier espère qu'il s'agit d'un engagement de l'Exécutif. Le groupe PLR acceptera le budget 2011.

M. Yves Bregnard, PDC-JDC, même si le budget 2011 est négatif, estime que la Commune est sur la voie menant à l'équilibre financier. Relevant les efforts du Conseil communal et de la fonction publique, M. Bregnard informe que son groupe acceptera l'entrée en matière.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, se réjouit de l'amélioration du budget par rapport à 2010 et espère que l'équilibre financier sera atteint rapidement, y compris dans les comptes, et par l'intermédiaire de mesures appropriées. Il relève l'augmentation des charges liées, de même que les diminutions de certaines rentrées, notamment celles liées aux parcomètres en raison du projet de la Jardinerie et celles liées à la vente d'immeubles communaux où aucune vente n'a été concrétisée pour l'instant. Se réjouissant du bénéfice du Service du gaz, il met en exergue l'augmentation des coûts de l'électricité qui ne sont pas intégralement reportés sur les consommateurs, une partie étant prise en charge par les réserves, ce qui préoccupe le groupe CS•POP•Verts. Il craint qu'à l'avenir le réseau et les infrastructures soient moins bien entretenus, ce qui générerait un risque si cette opération devait se répéter.

M. Nicoulin souligne les éléments imprévisibles de la planification financière qui doit, selon lui, être interprétée avec prudence. A son sens, dans le but d'atteindre l'équilibre financier, la discussion sur l'augmentation de la quotité d'impôt devra être reprise. Quant à la conclusion du rapport du Conseil communal, M. Nicoulin s'étonne des mesures d'économies citées, notamment les allocations de fin d'année, dont le Conseil de Ville a refusé la suppression à plusieurs reprises.

M. Pierre Kohler, maire, sans mettre en cause les décisions du Conseil de Ville, met en évidence les responsabilités de cette autorité, qui pousse l'Exécutif à réaliser des économies. Quant aux projets delémontains, il convient que certains d'entre eux ont été lancés il y a longtemps. En ce qui concerne l'agglomération, M. Kohler indique qu'un message au Corps électoral relatif à sa création sera soumis au Conseil de Ville en janvier 2011. La planification financière de ce projet a été acceptée par la Confédération, même si les travaux ne débuteront qu'en 2013. Par ailleurs, la suppression des postes d'auxiliaires ne touche pas les services rendus à la population mais relève d'une réorganisation du travail et de l'abandon de certaines tâches.

Plan financier des investissements

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, relevant les variations du degré d'autofinancement de ces dernières années, indique qu'une valeur située en dessous de 100 % correspond à un endettement. De plus, une grande partie des recettes d'impôts est utilisée pour couvrir les intérêts de la dette. Enumérant les projets reportés, M. Martinoli souhaite des explications quant aux motifs de ces renvois et il demande au Conseil communal s'il a conscience des nouvelles sources de revenus qui devront être trouvées, la politique d'investissements actuelle ayant atteint une limite, selon lui.

M. Pierre Kohler, maire, précise que certains investissements ont été reportés afin de limiter les dépenses et l'influence sur le degré d'autofinancement. Il rappelle le plan de relance accepté par le Conseil de Ville, dans le cadre duquel les investissements ont été augmentés de un à trois millions de francs par année. Il précise que la planification est réaliste et qu'elle tient compte de différents événements, des recours et oppositions pouvant provoquer le report d'un projet. En dernier lieu, M. Kohler assure de la volonté de l'Exécutif de limiter les investissements à leur strict nécessaire et de réaliser ceux qui sont intéressants et rentables.

Rubrique 0131.311.02 - Achat programmes informatiques

M. Marc Ribeaud, PS, demande si l'extension du programme Larix (outil de comptabilité) est incluse dans la somme prévue.

Rubrique 0115.301.02 - Personnel : aide à la réinsertion

M. Jean-Yves Gentil, PS, s'inquiète de la baisse constante de cette rubrique, qu'il considère comme un désengagement de la Commune. A son avis, les collectivités publiques doivent jouer un rôle exemplaire dans le domaine de la réinsertion, en mettant à disposition des postes de travail destinés aux personnes atteintes dans leur santé. Rappelant le label obtenu par Delémont il y a quelques années en matière de réadaptation professionnelle, M. Gentil rapporte les propos des responsables de Caritas ou Orif, qui comptent sur le soutien des pouvoirs publics, contrairement à ce que prétend M. Kohler. Il demande si la Commune renonce à ce genre d'actions ou si la baisse prévue au budget est liée à la conjoncture.

M. Pierre Kohler, maire, indique que le Conseil communal ne se désengagera pas dans le domaine social. La baisse prévue à la rubrique d'aide à la réinsertion provient de la rupture d'un contrat liant la Ville à un fonctionnaire, principalement pour la sécurité de ses collègues. Par ailleurs, les structures communales ne sont pas toujours adaptées aux difficultés rencontrées par les personnes en réinsertion. M. Kohler indique qu'une convention avec Orif est à l'étude dans le but de rendre la Commune plus active dans le domaine social.

Rubrique 0201.313.01 - Drapeaux et fleurs

Mme Murielle Macchi, PS, propose de reporter d'une année l'achat de nouveaux drapeaux.

M. Pierre Kohler, maire, accepte cette proposition, la somme de Fr. 16'000.- uniquement étant maintenue pour l'achat de fleurs.

Rubrique 0310 - Police

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite connaître l'influence sur le budget de la collaboration avec Courroux dans le cadre de la Police locale.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que, dans le cadre de cette collaboration, un agent de police rémunéré par Courroux fait partie du Corps de police delémontain. Son salaire n'est donc pas inclus dans le budget.

Rubrique 0590.365.99 - Diverses manifestations

Mme Murielle Macchi, PS, indique que cette rubrique permet d'attribuer des montants de Fr. 200.- à Fr. 3'000.- à des artistes, groupes ou sportifs ayant un projet attrayant, selon des critères précis. Elle précise que les demandes sont traitées avec rigueur, tout en relevant les limites du système pour le financement de projets spécifiques. Les moyens à disposition proviennent principalement des Services industriels, qui agissent plutôt en qualité de sponsor. Saluant cette collaboration interservices, Mme Macchi estime que même si 90 % des demandes reçoivent une réponse positive, la somme allouée est faible. Par ailleurs, cette rubrique sert également aux projets du Service culture et sports. Aussi, elle souhaite instaurer pour cette rubrique le principe de Fr. 5.- par habitant, ce qui représente Fr. 55'000.- pour 2011. A son sens, l'investissement dans ces domaines ne doit pas uniquement concerner les infrastructures mais également le soutien en faveur des habitants qui ont des projets. Cette mesure sera susceptible de toucher l'ensemble de la population.

M. Pierre Kohler, maire, précise que la Ville dépense chaque année quelque 18 millions de francs pour la culture, les sports et l'éducation et que la rubrique précitée a été augmenté pour 2011 de Fr. 5'000.-. A son sens, les Fr. 30'000.- budgétés sont suffisants.

Rubrique 0626.310.01 - Matériel éducatif

Rubrique 0626.313.02 - Produits de nettoyage

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, s'étonne de la différence entre ces deux rubriques, la première prévoyant Fr. 6'000.- et la seconde Fr. 10'000.-.

M. André Parrat admet que la rubrique relative aux produits de nettoyage est élevée, tout en précisant que la Maison de l'Enfance accueille des enfants dans des locaux rigoureusement entretenus. Il se renseignera au sujet de ces deux rubriques.

Rubrique 0710.365.03 - Jura Tourisme cotisation

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle que le Jura est toujours absent des sites internationaux permettant la réservation d'hôtels. Même si ces sites demandent environ 12 % du prix de la chambre, selon ses renseignements, il estime que des démarches doivent être entreprises pour la promotion de la région. Il demande au Conseil communal d'intervenir auprès de Jura Tourisme pour que la promotion du Jura et de Delémont se fasse avec des outils contemporains.

M. Damien Chappuis indique qu'il fera part des remarques de M. Ribeaud au comité de Jura Tourisme.

Rubrique 0875.352.01 - Prestations SID éclairage public

Mme Murielle Macchi, PS, souhaite savoir à quoi correspond la charge de Fr. 168'000.- ressortant des comptes 2009. Elle demande également si une telle charge pourrait réapparaître en 2011.

Rubrique 0851 - Appartements

M. Marc Ribeaud, PS, souligne que les immeubles communaux qui seront mis en vente procurent un revenu budgété pour 2011. Par ailleurs, il est d'avis que la Ville ne se soucie plus des habitants aux moyens modestes qui cherchent des logements à loyer accessible, demandes que les promoteurs privés ne satisfont pas ou peu. A son avis, la Ville a un rôle à jouer dans le domaine social. Il relève également que les dédites envoyées aux

locataires concernés n'ont pas été signées par le Conseil communal, malgré leur importance. De plus, il estime que le Conseil de Ville aurait dû être saisi de cet objet, même s'il le sera dans le cadre de la vente des immeubles. Le groupe socialiste n'accepte pas cette façon d'agir, qui déstabilise les locataires. A son sens, une fois les appartements vides, rien ne s'opposera à la vente des bâtiments et le Conseil de Ville sera mis devant le fait accompli, bien que le budget prévoie des revenus. Par ailleurs, M. Ribeaud estime que le sort des habitants concernés passe avant celui des immeubles. De plus, les bâtiments prévus à Bellevoie et à la Mandchourie offriront des logements modernes mais certainement trop onéreux pour une frange importante de la population. Il accepterait la reprise des appartements communaux par une institution sociale, qui gérerait les locaux comme l'a fait la Commune jusqu'à présent. Il demande donc de maintenir les revenus prévus à la rubrique 0851 et d'informer les locataires qu'ils peuvent demeurer dans les locaux. De plus, si le Conseil communal décidait de vendre ces bâtiments, il veillerait à laisser aux locataires le temps de trouver un autre appartement. C'est à ces conditions que le groupe socialiste acceptera le budget.

M. Pierre Kohler, maire, répondant à Mme Macchi, indique que la Ville est en conflit avec l'entreprise VonRoll qui refuse de régler cette somme. Ne connaissant pas l'issue de la procédure en cours, le Conseil communal a renoncé à budgéter cette somme depuis lors. M. Kohler s'étonne des propos de M. Ribeaud quant aux logements communaux, étant d'avis que les entreprises privées, elles aussi, peuvent louer des appartements à des citoyens en difficultés, avec la participation financière de l'aide sociale. Il estime par ailleurs que les logements en question sont défectueux, insalubres et indécents, ce qui est contraire, à son sens, à la politique sociale de Delémont, qui consiste à proposer des logements convenables avec, si nécessaire, le soutien financier du Canton. D'autre part, les revenus des appartements figurent au budget 2011 en raison des compétences du Conseil de Ville en matière de vente d'immeubles. A ce jour, le Conseil communal n'a pas connaissance d'acquéreurs potentiels mais une condition de vente pourrait être fixée, précisant que les locataires peuvent rester dans leur logement malgré le changement de propriétaire.

Rubrique 16 - Service de l'électricité

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, remercie les Services industriels pour la limitation de l'augmentation des tarifs de l'électricité et l'approvisionnement en énergie hydraulique uniquement dès 2011. Il relève une hausse du volume d'électricité pour l'année prochaine de 2 %, ce qu'il regrette. C'est selon lui un signal négatif en regard des efforts consentis par le pays pour économiser l'énergie. De plus, le programme SwissEnergie prévoyait une augmentation de 5 % en 2010 par rapport à 2000, alors qu'en Suisse, elle a été en 2009 de presque 10 %. Il souhaite donc connaître la raison de cette hausse à Delémont, en particulier s'il s'agit de nouvelles entreprises gourmandes en électricité ou de la multiplication des pompes à chaleur. Mettant en évidence le découplage appliqué par le service, M. Martinoli relève que la faible augmentation de tarif pour les consommateurs en 2011 est compensée par la diminution des réserves des Services industriels. Comme les coûts de l'énergie continueront d'augmenter, il s'interroge sur cette pratique, estimant plus approprié d'encourager, par des mesures incitatives, les économies d'électricité. Ses remarques s'appliquent également au chapitre 17 - Service du gaz.

M. Pierre Brulhart indique que l'augmentation de 2 % reflète la tendance actuelle et de ces prochaines années, ce qu'il regrette lui aussi. Pour Delémont en particulier, la hausse prévue s'explique par l'implantation de nouvelles industries et la conjoncture économique plus favorable espérée en 2011. Quant aux réserves, M. Brulhart indique qu'une évaluation a été menée à long terme et que les mesures prises (réorganisation du service, collaborations intercommunales et diminution des réserves) assureront un bon fonctionnement des Services industriels.

DECISION : la proposition de Mme Macchi de réduire la rubrique 0201.313.01 - Drapeaux et fleurs à Fr. 16'000.- au lieu de Fr. 26'000.- est acceptée par 24 voix contre 2.

DECISION : la proposition de Mme Macchi d'augmenter la rubrique 0590.365.99 - Diverses manifestations de Fr. 30'000.- à Fr. 55'000.- est acceptée par 20 voix contre 18.

M. Alphonse Poupon, PS, demande une suspension de séance.

DECISION : la séance est interrompue.

M. Alphonse Poupon, PS, revenant sur les appartements communaux, estime que M. Kohler aurait dû tenir ses propos dans le cadre du Conseil de Ville, avant l'envoi des dédités aux locataires. Quant au budget 2011, la liberté de vote est laissée au groupe socialiste.

DECISION FINALE : le budget communal 2011 est accepté par 29 voix, avec un avis contraire.

7. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/10 - "MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES CONSTRUCTIONS - NOUVELLE VERSION", CS•POP•VERTS, M. PEPI NATALE

M. Pepi Natale, CS•POP•Verts, accepte la transformation de la motion en postulat sous réserve que l'indice d'utilisation du sol soit supprimé, le Service UETP étant par ailleurs conscient de la réflexion à mener, qui nécessitera un certain temps. Le postulat permettra au service de mettre sur pied un groupe de travail et de faire des propositions par secteur, cet indice ayant une incidence sur le prix des terrains. D'autre part, M. Natale souhaite que la réponse au postulat et les études qui suivront soient réalisées en 2011.

Mme Françoise Collarin confirme que cette modification requiert plusieurs mois de travail et qu'elle nécessitera éventuellement l'avis du Corps électoral. Son impact financier peut être conséquent et des propositions pourraient également émaner des propriétaires fonciers, ce dont la Ville entend tenir compte. L'analyse s'effectuera par secteur, permettant une analyse des conséquences sur le voisinage, ce qui engendrera un travail de plus de six mois.

DECISION : la motion 5.14/10 transformée en postulat qui portera le no 4.08/10 - "Modification du règlement sur les constructions - nouvelle version", CS•POP•Verts, M. Pepi Natale, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. RÉPONSE À LA MOTION 5.06/10 - "MODERNISATION DU VERSEMENT DES JETONS DE PRÉSENCES !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Kohler, maire, indique que les jetons de présence seront versés dès 2010 sur les comptes bancaires ou postaux des bénéficiaires.

9. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées : 3 questions écrites
1 interpellation
2 motions

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

David Asséo

Nadia Maggay